



Un nouvel indice de position sociale (IPS)

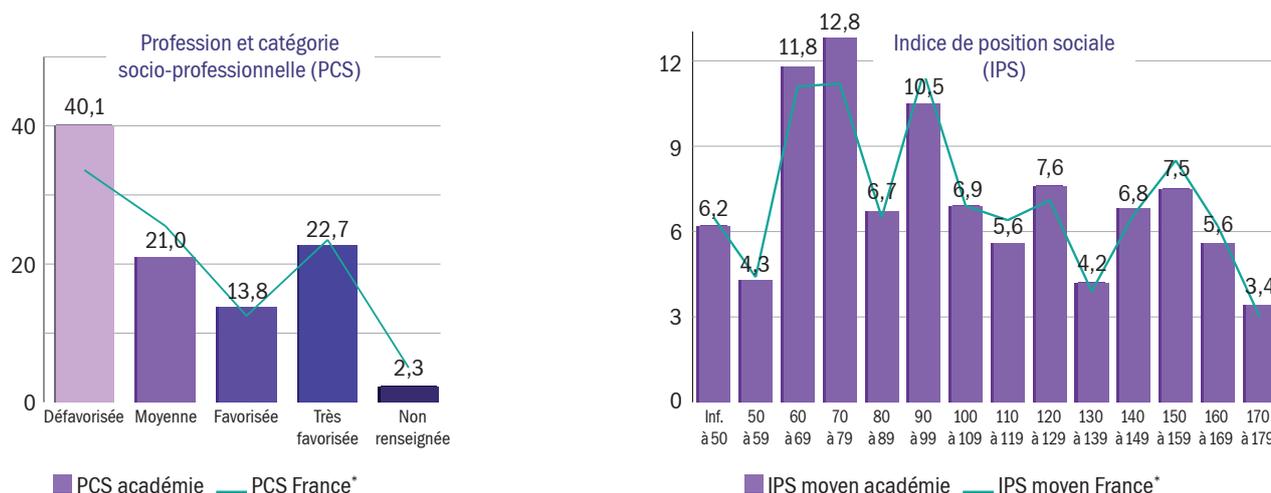
“ Pour compléter l'indicateur habituel de Profession et catégorie socio-professionnelle (PCS) en quatre catégories, le ministère a créé un nouvel indice, intitulé indice de position sociale (IPS), permettant une mesure plus juste de l'origine sociale d'un élève.

Une nouvelle approche

L'origine sociale des élèves est le plus souvent mesurée par la PCS du responsable légal. Pour compléter cet indicateur, le ministère a créé en 2016 un nouvel indice à partir de données comportant une description fine du milieu familial (diplômes des parents, revenus, pratiques culturelles, conditions de logement, etc.). La PCS des

deux parents est également prise en compte et leur croisement permet d'affecter à chaque élève un indice de position sociale. Plus l'indice est élevé, plus l'élève est considéré comme favorisé. Ses valeurs s'étendent de 38 (profession du père non renseignée et mère au chômage) à 179 (père ingénieur et mère professeur des écoles).

Graphique 1 Répartition des élèves du 2^d degré selon la PCS et l'IPS à la rentrée 2017 (en %)



▲ Selon la répartition de la PCS en quatre catégories, 40,1% des élèves de l'académie sont issus d'un milieu social défavorisé. Avec l'indice de position sociale, 6,2% des élèves sont considérés comme étant dans une situation la moins favorable aux apprentissages (IPS inférieur à 50).

L'indice de position sociale apporte une information plus détaillée de l'environnement social dans lequel évolue l'élève et donc de sa prédisposition à la réussite scolaire.

* Les données France s'entendent France métropolitaine et DOM dans l'ensemble du document.

Les avantages d'un indice numérique

Sans remplacer les quatre catégories utilisées jusqu'à présent, cet indice numérique offre de nouvelles possibilités. Il permet de passer plus facilement du niveau de l'élève à celui de la classe ou de l'établissement scolaire. Les comparaisons sont alors plus directes qu'avec une composition en quatre catégories.

Tableau 1 Répartition de l'indice moyen de position sociale par cycle à la rentrée 2017

	1 ^{er} cycle	2 ^d cycle GT	2 ^d cycle Pro
Bas-Rhin	104,2	115,7	85,0
Haut-Rhin	99,9	110,6	82,3
Académie	102,5	113,7	83,8
France*	103,8	114,2	84,9

◀ Dans l'académie de Strasbourg, l'indice moyen de position sociale est plus élevé dans le 2^d cycle général et technologique (113,7) que dans le 2^d cycle professionnel (83,8). Il est de 102,5 dans le 1^{er} cycle. Les élèves du Bas-Rhin sont dans une situation plus favorable aux apprentissages que ceux du Haut-Rhin, quel que soit le cycle considéré.

Comment a-t-il été conçu ?

Le ministère s'est basé sur de nombreuses données décrivant les foyers (diplôme des parents, implantation, conditions matérielles, pratiques culturelles, etc.) et les résultats scolaires, sur un échantillon national (France métropolitaine et DOM) de près de 30 000 élèves (scolarisés dans le secteur public et privé sous contrat).

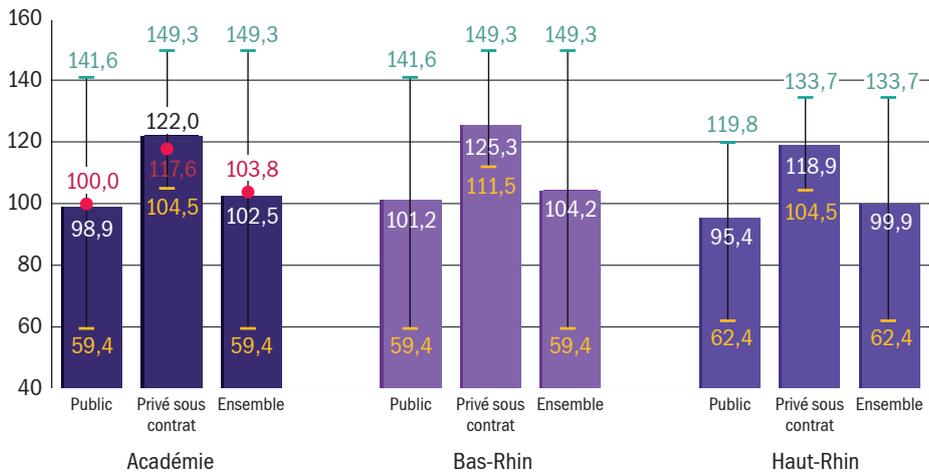
Une première étape a permis de déterminer quelles caractéristiques d'un foyer étaient liées à la réussite scolaire. Dans un deuxième temps, les professions ont été mises en relation avec les caractéristiques des foyers, pour ainsi situer sur une échelle numérique leur contexte plus ou moins favorable à la réussite scolaire. Un calcul spécifique est également réalisé dans le cas où l'élève n'a qu'un seul responsable. Pour certains établissements, l'information sur le second responsable est peu disponible et le calcul de leur indice moyen est adapté. Le non-renseignement de la PCS a été considéré comme un code à part entière.

Un nouvel indicateur pour les établissements dans APAE

Un indicateur de position sociale est attribué à chaque établissement et correspond à la moyenne des IPS de ses élèves. Il est disponible dans l'application APAE¹ (Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements) par cycle de formation (1^{er} cycle, 1^{er} cycle hors Segpa, 2^d cycle général et technologique et 2^d cycle professionnel), par secteur d'enseignement (public, privé sous contrat) et par références géographiques (département, académie, France).

¹ Accessible via Arena dans la rubrique « Enquêtes et Pilotage »

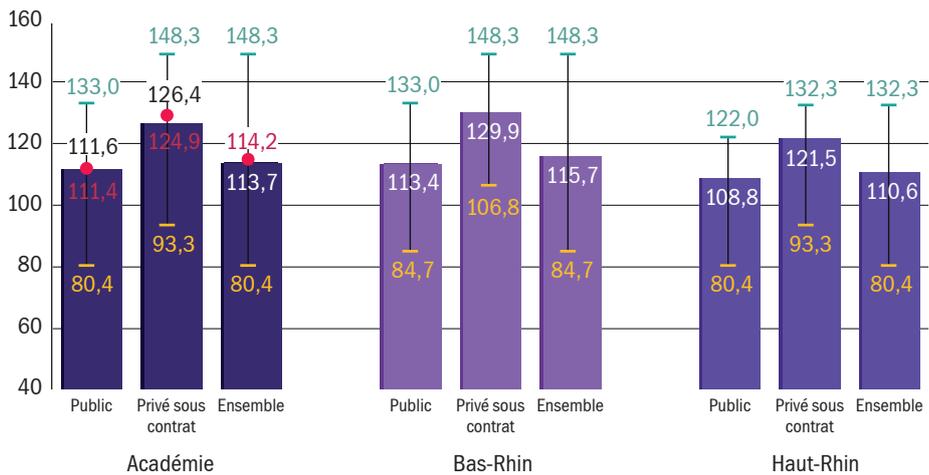
Graphique 2 Distribution de l'indice moyen de position sociale dans le 1^{er} cycle par secteur à la rentrée 2017



■ IPS moyen
 — Maximum
 — Minimum
 ● IPS moyen France

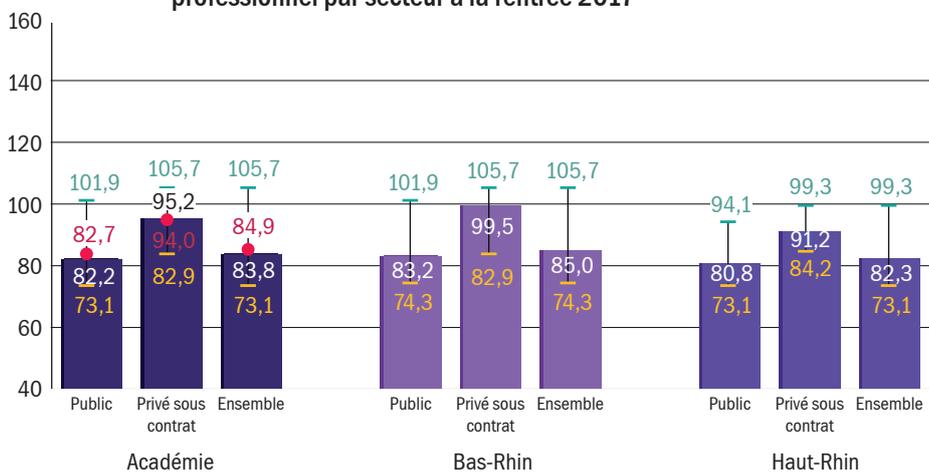
Lecture : dans l'académie de Strasbourg, l'indice moyen de position sociale dans le 1^{er} cycle est de 102,5 contre 103,8 pour la France. Il varie de 59,4 (minimum) à 149,3 (maximum). Dans le Bas-Rhin, la situation moyenne des élèves est plus favorable aux apprentissages (104,2) que dans le Haut-Rhin (99,9).

Graphique 3 Distribution de l'indice moyen de position sociale dans le 2^d cycle général et technologique par secteur à la rentrée 2017



Lecture : dans l'académie de Strasbourg, l'indice moyen de position sociale dans le 2^d cycle GT est de 113,7 contre 114,2 pour la France. Il varie de 80,4 (minimum) à 148,3 (maximum). Dans le Bas-Rhin, la situation moyenne des élèves est plus favorable aux apprentissages (115,7) que dans le Haut-Rhin (110,6).

Graphique 4 Distribution de l'indice moyen de position sociale dans le 2^d cycle professionnel par secteur à la rentrée 2017



Lecture : dans l'académie de Strasbourg, l'indice moyen de position sociale dans le 2^d cycle Pro est de 83,8 contre 84,9 pour la France. Il varie de 73,1 (minimum) à 105,7 (maximum). Dans le Bas-Rhin, la situation moyenne des élèves est plus favorable aux apprentissages (85,0) que dans le Haut-Rhin (82,3).

➤ **Champ**

Élèves sous statut scolaire inscrits dans un établissement du second degré public ou privé sous contrat.

➤ **Sources**

Système d'information scolarité au au 5 octobre 2017.
APAE année scolaire 2017-2018.

➤ **Pour aller plus loin**

Rocher T. (2016), « Construction d'un indice de position sociale des élèves », Éducation & formations, n°90, MENESR-DEPP, p.5-27.

➤ **Définitions**

1^{er} cycle : 6^e à 3^e (y compris les élèves de 3^e en lycée professionnel et les élèves en Dima).

2^d cycle GT : seconde à terminale générale et technologique.

2^d cycle Pro : seconde à terminale professionnelle, CAP, BMA, mention complémentaire.

Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés et plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles.

Favorisée : professions intermédiaires, retraités cadres et des professions intermédiaires.

Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants, employés.

Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs et autres inactifs.